



DEC161220DGDS

Décision portant renouvellement des formations de recherche en évolution du CNRS

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu l'avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de laboratoire de chacune des formations, lorsqu'ils existent ;

Sur proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

Décide :

Art. 1. - Est renouvelée à compter du 1er janvier 2017 la formation de recherche en évolution suivante :

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation Ile-de-France Sud

FRE n° 3693

Intitulé : Unité de Neurosciences, Information et Complexité (UNIC)

Responsable : M. Daniel Ernesto SHULZ, directeur de recherche

Sections : 26, 25, 51

Durée : 1 an

Art. 2. - Le mandat du responsable nommé à l'article 1 prend effet au 1er janvier 2017 pour la durée de la formation de recherche en évolution.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 16 décembre 2016

Le Président
Alain FUCHS